



**Arrêté n°D323239AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D909**

STAM Terres de Lorraine

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

SUR la demande de l'entreprise SPIE CITYNETWORKS en date du 07/07/2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants à l'occasion de travaux de contrôle de conformité d'un réseau de fibre optique sur la RD n° D909 du PR 0+0 au PR 3+230, sur le territoire des communes de Dommartin-lès-Toul, Gondreville et Villey-le-Sec, pour le compte de Bouygues Télécom ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

## ARRETE

**Article 1-** Du 24 juillet 2023 au 25 juillet 2023 de 06H00 à 18H00 la circulation s'établit comme suit sur la RD n° D909 du PR 0+0 au PR 3+230, **sections hors agglomération** au droit du chantier :

- limitation de vitesse à 50 km/h,
- dépassement interdit,
- chaussée rétrécie,

et en cas de fort empiètement sur chaussée

- alternat de circulation effectué au moyen de feux tricolores.

Entreprises intervenantes VERITAS - BOUYGUES - SPIE CITYNETWORKS.

**Article 2** - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge de SPIE CITYNETWORKS sous la responsabilité du maître d'ouvrage des travaux.

**Article 3** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires des communes de Dommartin-lès-Toul, Gondreville et Villey-le-Sec,
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.

**NANCY, le 11 juillet 2023**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la présidente du conseil départemental,  
Le directeur Infrastructures et Mobilité